



R a p p o r t a n n u e l 2 0 1 7

1. Divers

1.1 Début d'une nouvelle période administrative

En décembre 2016, le Conseil fédéral et la CDIP ont nommé les membres de la Commission suisse de maturité CSM pour la période administrative 2017-2020; à cette occasion, ils ont désigné un nouveau président et trois nouveaux membres. La commission était néanmoins encore incomplète, puisque l'Université de Berne n'a pas pu proposer un nouveau représentant dans le délai imparti.

La commission nouvellement constituée a entamé l'année avec beaucoup d'élan et a accompli un travail considérable tout au long de celle-ci.

1.2 Positionnement

La CSM s'est familiarisée avec de nouveaux thèmes et les a examinés de manière approfondie; elle s'est ainsi penchée sur les thèmes suivants:

- ❖ La **fonction de surveillance de la CSM** est clairement définie dans l'arrangement administratif conclu entre la Confédération et les cantons. La commission s'est demandé comment cette fonction de contrôle de la qualité doit être exercée. Il ne s'agit pas de procéder à des inspections généralisées, mais de mener un dialogue avec les cantons et les recteurs de gymnase. Des visites dans les écoles permettent d'effectuer des contrôles ponctuels. Des enquêtes peuvent être réalisées auprès des cantons pour procéder à la vérification de thèmes importants.
- ❖ Le traitement des **demandes de reconnaissance** doit être davantage formalisé. Le secrétariat a été chargé d'élaborer une directive en la matière. Il convient d'unifier la procédure d'examen des demandes, d'édicter des prescriptions claires et de mettre à disposition les instruments qui paraissent utiles.
- ❖ A l'avenir, les **reconnaisances**¹ ne devront plus être prononcées «à titre provisoire». Au besoin, elles seront assorties de charges qui devront être remplies dans le délai imparti. Les grilles horaires des quatre ans de formation gymnasiale² demeureront l'élément déterminant de l'examen formel.
- ❖ Les **expériences pilotes**³ constituent toujours une dérogation temporaire au cadre prévu par les normes. Les connaissances acquises de cette façon doivent être prises en compte dans les travaux de révision.
- ❖ La question de l'opportunité de prévoir une **réglementation uniforme** pour l'examen complémentaire passerelle organisé dans les écoles cantonales et dans le cadre des sessions d'examen organisées par le SEFRI a été examinée.
- ❖ Les candidats à l'examen suisse de maturité sont en principe tenus⁴ de terminer leur examen dans un délai imparti. L'application de cet article, qui n'est pas compris de la même manière dans toutes les langues, est clarifiée et harmonisée.
- ❖ Depuis de nombreuses années, les **écoles privées de Suisse romande** émettent des critiques quant à la qualité de différents examens. Des entretiens avec le Groupement romand des écoles de maturité privées (GREM-privé) ont été menés pour tenter d'aborder cette question sous une forme constructive et d'officialiser ces échanges dans le futur. Le dialogue ainsi instauré a permis de mettre l'accent sur les rôles des différents acteurs concernés et de faire valoir les points de vue de chacun.

¹ Reconnaissances de certificats de maturité gymnasiale ou de maturités bilingues.

² Valable aussi pour les cantons où le gymnase dure trois ans.

³ Selon l'art. 19, al. 1, de l'ORM/RRM.

⁴ Selon l'art. 22, al. 2, let. d, de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité (RS 413.12).

1.3 Assemblée annuelle à Stein am Rhein, les 10 et 11 novembre 2017

La commission s'est réunie pour la première fois au nord du Rhin, en restant cependant sur le territoire suisse. Le conseiller d'Etat *Christian Amsler* a souhaité la bienvenue à la CSM dans le canton de Schaffhouse, plus précisément dans la magnifique cité de Stein am Rhein.

Les «plans d'études des gymnases» constituaient le thème principal de l'assemblée. Ce thème avait déjà été étudié de manière approfondie par le professeur *Peter Bonati*, qui avait publié l'automne dernier les résultats de son travail dans un ouvrage intitulé «Das Gymnasium im Spiegel seiner Lehrpläne». Le professeur Bonati a présenté ses observations et ses conclusions à la commission, lui recommandant de procéder à des adaptations au niveau réglementaire (ORM/RRM, plan d'études cadre). Après que *Franz Eberle* et *Gisela Meyer*, les premiers lecteurs de l'ouvrage de Peter Bonati, eurent exprimé leur avis, un vaste débat s'est ouvert sur la question de la comparabilité des plans d'études et, plus particulièrement, sur celle de leur conception.

Enfin, les membres de la commission ont participé à une visite guidée de la ville et de ses particularités; pour certains d'entre eux, c'était la première fois qu'ils venaient à Stein am Rhein.

1.4 Visites d'écoles

Durant l'année sous revue, aucune école n'a été visitée dans le cadre de la procédure de reconnaissance (il y avait eu deux visites l'année précédente).

2. Rapport d'activités

2.1 Affaires courantes

Différents thèmes figurent périodiquement à l'ordre du jour et peuvent être considérés comme les «affaires courantes» de la CSM. En font partie notamment l'analyse et la discussion des rapports de sessions d'examens ainsi que l'interprétation annuelle des statistiques d'examens. Outre ces questions relatives à l'organisation des examens suisses de maturité, il convient de mentionner également la définition des thèmes⁵ et les élections⁶.

Le bureau a traité 52 demandes de dérogation⁷ fondées sur l'art. 27 de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité⁸ (contre 35 l'exercice précédent). La plupart de ces demandes concernaient des mesures de compensation des inégalités dues à un handicap.

2.2 Questions de reconnaissance

Au secrétariat, les travaux d'organisation des sessions d'examen ont toujours la priorité et, de ce fait, il faut parfois repousser le traitement des demandes. Durant l'année sous revue, il en est résulté davantage de conséquences négatives pour les requérants, puisque les délais de traitement des dossiers ont été plus longs.

Treize **demandes de reconnaissance** déposées ont été traitées par la commission (contre neuf l'exercice précédent), dont deux concernant la reconnaissance des certificats de maturité. Avec seulement quatre nouvelles demandes reçues et grâce au soutien de l'unité *Maturité et projets*, le nombre de cas à traiter a considérablement diminué.

Au final, la CSM a proposé à la CDIP et au DFER de reconnaître les filières suivantes:

Canton	Établissements concernés	Objet de la demande
BS	SIS Swiss International School	reconnaissance des certificats de maturité, maturité bilingue D/E
BS	Wirtschaftsgymnasium	maturité bilingue D/E
BS	Gymnasium Bäumlhof	maturité bilingue D/E
FR	divers établissements ⁹	maturité bilingue F/D, D/F
FR, VD	Gymnase intercantonal de la Broye	maturité bilingue F/D
GR	Evangelische Mittelschule Schiers	maturité bilingue D/E

⁵ Par ex. pour l'assemblée annuelle ou les visites d'écoles.

⁶ Composition du bureau, présidences pour les différentes sessions d'examens.

⁷ Le secrétariat a en outre réglé 21 cas ordinaires.

⁸ RS 413.12.

⁹ Collèges St-Michel, Ste-Croix, collèges de Gambach, du Sud (Bulle, seulement F-D)

Canton	Établissements concernés	Objet de la demande
GR	Schweizer Schule Milano	maturité bilingue D-I, I-D, <i>nouveaux critères</i>
JU	Lycée Saint-Charles Porrentruy	maturité bilingue F/E
SH	KS Schaffhausen	maturité bilingue D/E, D/F
VD	divers établissements ¹⁰	maturité bilingue F/D, <i>nouveaux critères</i>
VD	Gymnase de Renens	maturité bilingue F/E
VD	Gymnase du soir	reconnaissance des certificats de maturité
VD	Gymnase de la Cité	maturité bilingue F/I
ZG	divers établissements ¹¹	maturité bilingue D/E, <i>nouveaux critères</i>

La CSM peut, de son propre chef, approuver la mise en œuvre d'un examen complémentaire passerelle interne à un établissement: la requête correspondante du canton de ZH pour l'*AKAD College à Zurich* a été approuvée; ainsi, 18 gymnases reconnus¹² proposent désormais un cours préparatoire d'une année et font ensuite passer l'examen eux-mêmes.

La condition du 14 juillet 2014 relative à la demande du canton du TI concernant la maturité bilingue au Liceo cantonale di Locarno (I-D) a été considérée comme remplie.

Le canton de GE a été informé que sa demande de reconnaissance des certificats de maturité de l'Institut Florimont à Genève ne pourra être traitée par la commission qu'après la présentation d'un plan d'études approuvé sur le plan cantonal. D'ici là, la procédure a été suspendue.

De même, la demande déposée par le canton de VD pour obtenir la reconnaissance définitive des certificats de maturité du Gymnase de Provence n'a pas pu être traitée par la commission, car certaines données faisaient encore défaut.

2.3 Questions de fond

Comme indiqué plus haut, la commission a examiné davantage de questions de fond au début de la période administrative. Dans ce contexte, elle a attribué un mandat à deux groupes de travail:

- ⇒ Les bacheliers des examens suisses de maturité sont censés disposer des **compétences de base requises pour les études universitaires**. Pour éclaircir cette question, la commission a constitué un groupe de travail qu'elle a placé sous la direction du professeur *Franz Eberle*.
- ⇒ L'enseignement de «l'informatique au gymnase», revendiqué depuis plus de 20 ans, a suscité des discussions approfondies et entraîné la mise en place d'un groupe de travail dirigé par *Hans Hirschi*.

Chargé de procéder à une étude comparative sur le **degré de difficulté des examens de mathématiques** dans l'examen suisse de maturité et l'examen passerelle¹³, le professeur *Jürg Schmid* a présenté les résultats des recherches préliminaires qu'il avait effectuées l'année précédente. Même si ces recherches n'ont pas révélé la nécessité de prendre des mesures immédiates, les résultats obtenus et les recommandations faites à cette occasion ont été communiqués aux auteurs d'épreuves suisses alémaniques par les présidents de session. Le 26 octobre 2017, une rencontre de mathématiciens a en outre été organisée à Berne, sous la présidence du professeur Norbert Hungerbühler.

Le professeur *Franz Eberle* a quant à lui effectué des recherches préliminaires pour une étude sur la réussite universitaire des titulaires d'un certificat passerelle. Il en découle qu'il paraît judicieux d'attendre 2019 pour attribuer le mandat correspondant, de manière à ce que l'on dispose de suffisamment de données concernant les personnes ayant réussi l'examen complémentaire après la réforme de 2010.

¹⁰ Gymnases Auguste Piccard, d'Yverdon, de Burier, de Beaulieu, de la Cité, de Morges, de Nyon, de Chamblandes, de Bugnon

¹¹ KS Zug, KS Menzingen, Institut Montana

¹² Une liste de ces établissements est publiée sur le site internet du SEFRI.

¹³ L'étude a porté sur sept séries d'examens qui se sont déroulés en Suisse alémanique.

2.4 Questions spéciales et demandes

Alors que durant l'exercice précédent, la CSM n'a traité aucune question spéciale, elle a répondu cette année à la question du canton de LU concernant les adaptations organisationnelles envisageables dans le domaine de la musique.

La publication des épreuves d'examen de la CSM, qui sont déjà accessibles sur le site internet du SEFRI, doit toujours être autorisée lorsqu'une demande correspondante est déposée.

2.5 Révision de la réglementation nationale sur la reconnaissance des maturités gymnasiales

Après l'évaluation de l'enquête de la CDIP sur «l'informatique au gymnase», l'idée d'une révision partielle de la réglementation correspondante a commencé à germer (cf. point 2.3). Aucune adaptation n'a été effectuée en 2017.

Bien qu'autorisés pour la première fois à accéder à l'examen complémentaire passerelle, les titulaires d'une maturité spécialisée reconnue à l'échelle nationale ne se sont pas encore rués sur cet examen. Est-ce dû au fait que les écoles préparatoires ne leur ont pas permis de suivre le cours correspondant avant le milieu de l'année, ou est-ce dû plutôt à un manque d'intérêt? L'avenir le dira.

2.6 Examens suisses de maturité: séance des présidents de session

Réunis le 10 novembre 2017, les présidents de session se sont à nouveau penchés sur des affaires courantes. Après avoir examiné une intervention lancée en Suisse romande par les auteurs d'épreuves *en histoire* pour demander une adaptation des directives relatives à l'examen complémentaire passerelle, ils ont décidé de constituer un groupe de travail pour s'occuper de cette question.

Une fois de plus, le contenu, l'évaluation et l'attribution des disciplines des *travaux de maturité* ont également fait débat. Certaines écoles préparatoires devraient assumer davantage de responsabilités dans l'accompagnement de ces travaux et vouer une plus grande attention à leur aspect propédeutique. Dans l'ensemble, nombreux sont les travaux de maturité dont la qualité laisse beaucoup à désirer. Cela se répercute forcément sur les notes attribuées aux examens suisses de maturité. Les écoles préparatoires doivent par conséquent s'appliquer à améliorer l'accompagnement des travaux de maturité.

Jusqu'à présent, les rapports de session à l'intention de la CSM n'étaient pas considérés comme confidentiels, mais ils n'étaient pas publiés. Les écoles préparatoires ont assurément un intérêt à disposer d'informations statistiques à ce sujet. C'est pourquoi la partie statistique des rapports sera désormais publiée.

3. Statistiques

3.1 CSM

Réuni à quatre reprises (exercice précédent: trois), le bureau de la commission a traité un total de 34 affaires (exercice précédent: 25) et échangé des informations sur 26 affaires (exercice précédent: onze)¹⁴.

En plénum, la commission s'est réunie à quatre reprises (année précédente: deux) pour traiter 29 affaires (année précédente: 17) et échanger des informations sur 28 affaires (exercice précédent: dix).

Les indemnités de séances et les frais de déplacement ont généré un coût total d'environ 17 300 francs. L'indemnisation des coûts liés aux deux groupes de travail nouvellement constitués (cf. point 2.3) n'interviendra pas avant l'année prochaine.

3.2 ESM

Sur l'ensemble des trois régions linguistiques, 2036 candidats ont passé l'examen suisse de maturité dans le cadre de six sessions d'examen au total. Cela représente une légère diminution d'environ 3 % par rapport à l'année précédente.

¹⁴ Certaines affaires peuvent être traitées à plusieurs reprises.

Environ 53 % des candidats provenaient de la Suisse romande, 38 % de la Suisse alémanique et 9 % de la Suisse italienne. Comme d'habitude, la statistique annuelle des ESM a été présentée et commentée lors de la dernière séance plénière de l'année.

542 certificats de maturité et 222 certificats attestant de la réussite de l'examen complémentaire passerelle ont été délivrés (exercice précédent: respectivement 562 et 234).

Les indemnités aux examinateurs, experts et surveillants aux examens ont donné lieu au versement de plus de 950 honoraires. L'organisation des examens a à nouveau engendré des coûts externes d'environ 1,50 million de francs, qui sont presque entièrement couverts par les taxes perçues.

4. Personnel

Ayant atteint l'âge de la retraite, l'ancien président *Walter Suter* avait décidé de ne pas renouveler son mandat à la tête de la CSM. Il a été remplacé par *Hans Ambühl*, qui a été secrétaire général de la CDIP pendant de nombreuses années. *Fulvio Cavallini*, *Omar Gianora* et *François Piccard* ont succédé à *Giampaolo Cereghetti*, *Daniele Sartori*, *Johannes Eichrodt* et *Elke Hentschel* qui ont quitté la commission. Le siège réservé à un représentant de l'Université de Berne est demeuré vacant.

5. Bilan et perspectives

En tant qu'instance de reconnaissance commune à la Confédération et aux cantons, la CSM s'acquitte de ses tâches à haute responsabilité avec motivation et respect. Elle est déterminée à remplir le rôle qui lui est attribué dans le paysage suisse de la formation comme un partenaire fiable, compétent et engagé, se portant ainsi garante d'une formation gymnasiale de qualité.

Commission suisse de maturité CSM



Hans Ambühl
Président

23.02.2018